

RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

#### Abonnements

3 mois 6 mois 1 an CAHORS ville..... 8 fr. 

Les abonnements se paient d'avance Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

#### Rédaction & Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur | L. BONNET, Rédacteur en chef

L'Agence HAVAS, 8, Place de la Bourse, est seule chargée, à Paris, de recevoir les Annonces pour le Journal.

#### Publicité

ANNONCES (la ligne)..... RÉCLAMES..... 50 ---

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le Journal du Lot pour tout le département.

#### LE

# Commerce franco-espagnol

Dans un précédent article, je disais combien il était désirable qu'une entente économique entre la France et l'Espagne accompagnât « l'entente amicale » existant aujourd'hui entre les deux nations voisines. L'examen des statistiques douanières permet de se rendre compte de la nécessité d'un accord commercial.

En 1901, la valeur des produits espagnols importés en France atteignait 157 millions; la valeur des produits français exportés en Espagne était de 121 millions, soit un total d'échanges de 278 mil lions. En 1906, les valeurs des importations et exportations francoespagnoles sont respectivement de 171 millions et 131 millions, pour un total de 302 millions. Après un léger fléchissement en 1907 et 1908, la courbe redevient ascendante: le commerce entre les deux nations s'élève à 304 millions en 1909, à 336 millions en 1910, à 366 millions en 1911, et à plus de 367 millions en 1912. Il est à remarquer d'ailleurs que le chiffre de nos importations a toujours été supérieur au chiffre de nos exportations. Celui-ci est presque stationnaire: de 121 millions en 1901, il s'est élevé seulement à 137 millions en 1912, soit une augmentation très faible, 16 millions : tandis que la valeur des produits importés de l'Espagne passe de 157 millions en 1901 à 230 millions en 1912, accusant une augmentation sensible, 73 millions. Mais nous sommes bien loin de l'activité commerciale qui existait entre les deux pays sous le régime d'un traité de commerce libéral: les transactions s'élevaient alors à un total de près

La stagnation du commerce franco-espagnol au cours des trois dernières années est peut-être, il est vrai, plus apparente que réelle; en raison de leur nature, les échanges dépendent surtout, actuellement, d'une bonne ou d'une mauvaise année de récolte dans

de six cents millions.

l'un ou l'autre pays. Les importations des vins espagnols, par exemple, sont entièrement tributaires de l'état du vignoble français. Elles varient sensiblement d'une campagne à

En 1910, nous avons importé 840,000 hectolitres; en 1911, 1.320.000 hectolitres; en 1912, 1.020.000 hectolitres de vins espagnols, - en chiffres ronds - pour des valeurs de trente-deux millions, cinquante-deux millions et quarante-et-un millions de francs.

Les autres articles espagnols qui fournissent la majeure partie des importations françaises sont les minerais (dont le poids, de trois millions de quintaux en 1901, s'est élevé à cinq millions quatre cent mille quintaux en 1910), le soufre, les pelleteries, les laines, les fruits; nous exportons, de notre côté, une grande variété de produits, mais en quantité relativement minime.

Il faut mentionner surtout les bêtes de somme; puis des lainages, des tissus, des produits chimiques, des conserves, des produits manufacturés.

Et il est incontestable que notre chiffre d'affaires avec l'Espagne, n'est pas ce qu'il devrait être : le voisinage des deux pays, les be-soins croissants de l'Espagne, le développement de son commerce, doivent nous réserver un plus sérieux débouché pour nos produits.

Les relations entre les négociants français et les négociants espagnols sont d'ailleurs rendues difficiles non seulement par de lourdes taxes, qui grèvent les articles passant d'un pays dans l'autre, mais aussi par les conflits qui se produisent journellement dans les bureaux des douanes et qui font hésiter les industriels à conclure des marchés dont une sour-

de hostilité rend l'exécution particulièrement difficile.

Les multiples discussions qui s'engagent découragent les expédi-

Nous avons évidemment tout intérêt, comme je l'ai déjà dit, à chercher un terrain d'entente, à disputer à nos concurrents les places espagnoles. Et l'Espagne ne saurait oublier de son côté, tous les avantages que lui vaudrait une convention commerciale avec la

Il est exact que, dans les pourparlers engagés, nos représentants auront à défendre les intérêts de nos nationaux: mais ce n'est qu'à propos de quelques produits — des vins notamment — que la discussion sera chaude. Il appartient aux fondés de pouvoirs des deux aux fondés de pouvoirs des deux pays de rechercher les compensations indispensables: une bonne volonté mutuelle leur permettra certainement de les découvrir.

> Adrien DARIAC, député de l'Orne.

# CHAMBRE DES DÉPUTES

Séance du 9 juin

PRÉSIDENCE DE M. DESCHANEL La Chambre continue la discussion

de la loi militaire.

dit que ce que l'on veut, c'est revenir à l'armée professionnellle qui est l'armée des gouvernements personnels et des gouvernements d'agres-

Il faudra, malgré tout, faire appel aux réserves ; et de plus, quand l'Allemagne aura repris son avance numérique, faudra-t-il que la France vote la loi de cinq ou de sept ans?

M. Tissier déplore que l'esprit de l'état-major soit resté le même depuis 1870 et il énumère les conséquences fatales de la loi de trois ans : raréfaction de la main d'œuvre, augmentation du prix des denrées de première nécessité, invasion du territoire français par des milliers d'ouvriers étrangers, etc.

Il termine en déclarant qu'il votera contre la loi de trois ans.

M. Augagneur combat la loi de trois ans, qui est, dit-il, soutenue par les protagonistes de la loi de deux ans, qui n'ont jamais pu se faire à cette loi parce qu'elle a supprimé les dispenses et les privilèges.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Et la séance est levée.

#### Antinomie

L'antagonisme qui existe, en Alsace-Lorraine, entre les immigrés et l'élément indigène, est la cause essentielle des mesures de répression qu'on va prendre.

L'immigré allemand se croit d'une essence supérieure. Il considère l'Alsacien-Lorrain comme un être inférieur qu'on doit ramener à la civilisation germanique.

L'immigré est tout étonné que l'Alsacien-Lorrain ne soit pas honoré d'être allemand.

Dans sa fatuité de parvenu, il voudrait imposer aux annexés sa culture, sa mentalité, ses mœurs et ses traditions.

Pendant que la France a laissé à l'Alsace, pendant deux siècles et demi, son dialecte, ses coutumes et son esprit particulariste, l'immigré veut franchir toutes les étapes, renverser toutes les barrières et implanter de force la culture allemande dans un

milieu qui lui est hostile. De là, la tension de la situation actuelle. De là, ces mesures odieuses, ridicules, qui ne servent qu'à démontrer à l'Europe l'énormité de la faute

commise par l'Allemagne en 1871. L'antinomie entre les aspirations des immigrés et celles des indigènes

est irréductible. Elle est basée, à la fois, sur des conflits d'intérêts et des froissements de sentiments.

# Sans-gêne

A la gare de Lyon, un train est en partance. Dans un compartiment de première classe, un jeune homme gros, glabre, coiffé d'un petit feutre de voyage, s'est installé le mieux qu'il a pu : oreiller, couverture, etc. Tout en s'intéressant d'un air déjà lointain au va-et-vient de la gare, il goûte par avance les voluptés d'un long mais solitaire et confortable

Cependant, au-dessus de sa tête, dans le filet, repose une valise qui n'est pas à lui. Celà l'inquiète un peu. Et voici qu'un monsieur se présen-

te, s'étonne, s'écrie: Mais, Monsieur, vous avez pris

ma place. Votre place?

Ma place! J'avais déposé un journal à l'endroit où vous êtes assis. Monsieur, répliqua froidement Sacha Guitry, votre journal était d'hier.

#### Statues

La spirituelle taquinerie dont l'Administration vient d'être victime de la part des humoristes montmartrois, inaugurateurs de la statue de Dumas. le grand père, nous a rappelé un pari original proposé un jour par Pierre

de Barnavaux, de dresser sur la place du Carrousel, face à Gambetta, un plâtre quelconque, un buste ou une statue de n'importe qui, de Georges Ohnet par exemple, et de l'inaugurer un matin avec tout le cérémonial habituel, bannières, discours, etc. Personne ne m'inquiètera. La police laissera faire. Elle organisera même un service d'ordre. Allons ! Qui veut parier contre moi?

Personne n'osa relever le défi de Pierre Mille, car il est homme à réaliser ce qu'il disait.

Mais si le général Dumas attendit longtemps les honneurs que Montmartre lui a décernés dimanche, il est heureusement des grands hommes moins malchanceux.

Se souvient-on de l'inauguration à Dieppe du buste de M. Camille Saint-Saëns par lui-même? Le maître, à cette occasion, daigna s'asseoir au piano et jouer devant la foule attentive un des plus beaux morceaux de son répertoire. Cette inauguration-là ne fut pas triste non plus...

#### Publicité

On peut lire à Poitiers cette an-

Vidanges inodores à vapeur

et à la main.

\*\*

Reçu ce prospectus d'un hôtel de Berne:

Le hôtel est à l'honneur de informer qu'il possède des interpréts en tous langues. L'interprét français est bachelié de la Sorbone de Paris.

Au cimetière de Nîmes (Gard), ine main pieuse a gravé: A MARIE T...

Tous ses amants qui la regrettent.

\*\* A. L... Electeur de M. Jules Auffray

ancien député

# INFORMATIONS

#### Au Maroc

#### Un combat a Arzila

Suivant des informations dignes le foi, les montagnards ont attaqué Arzila. Ils ont été repoussés avec de grandes pertes.

Les pertes espagnoles ont été importantes aussi.

Arzila se trouve à 30 milles de

que l'attaque a été générale, mais ce fait n'est pas confirmé.

#### Les nouvelles sont peu rassurantes

Les nouvelles de la zone espagnole continuent à être peu rassurantes. Il apparaît bien qu'on se trouve en présence d'un mouve-

ment combiné de toutes les tribus. On croit que Raisouli n'est pas étranger à cette agitation, bien qu'il se trouve à Tanger.

Les nouvelles données par divers Européens venus de Larache, di-sent que toutes les troupes espa-gnoles ont quitté cette ville, se rendant vers Arzila.

On éprouve les difficultés à conainsi que celui de Soukt-Genin ces nouvelles semblent vraisemblables.

Le commandant français Toulat, parti pour le Gharb, a dû revenir à Tanger, la route étant barrée au sud d'Arzila.

M. Biarnay, directeur des télégraphes chérifiens est arrivé de Larache par mer, n'ayant pas pu passer jusqu'à Arzila, où de graves affaires de service l'appelaient.

Les autorités espagnoles ont décidé de remplacer leur personnel français à Arzila, par un employé espagnol, qui ignore le Français et suffira pas seul à toute la beso

Des retards des radiogrammes provenant de la zone française sont à prévoir. La situation du commerce à Tanger pourrait devenir pénible.

#### Le Président de la République à Toulon

M. Poincaré s'est rendu à Toulon samedi pour assister aux grandes manœuvres navales.

Ilétait accompagné de nombreux parlementaires. À son arrivée à Foulon, il a été l'objet d'une réception chaleureuse de la part de la municipalité.

Le Président de la République s'est embarqué sur le « Jules-Michelet » sur lequel il a suivi les ma-

Les manœuvres navales qui ont été très belles, furent clôturées par une magnifique revue.

Un grand banquet sur le « Jules-Michelet » a été servi, offert aux officiers généraux, officiers supérieurs commandant des navires de l'armée navale, sénateurs, dépu-

M, Baudin, ministre de la marine, porte un toast en l'honneur de M. Poincaré, qui en quelques mots

Le Président de la République a quitté Toulon dans la soirée de dimanche pour rentrer à Paris.

# Le Budget de 1913

Le projet de budget de 1913, retout du Sénat, déposé par M. Ch. Dumont, contient dans son exposé des motifs les indications suivan-

Les modifications apportées par le Sénat, à différentes dispositions du projet de loi de finances, ont entraîné une diminution de recettes de 3.052.917 francs, qui se dé-compose comme suit : rétablissement d'un droit de visite sur les établissements, soumis à la surveillance des fraudes, 415.000 fr. ; rétablissement de la taxe relative aux avis de non livraison des colis postaux, 2.917 fr.; rejet des droits successoraux, 2.333.333 fr.; rejet de la taxe sur les commission des gardes-chasses, 700.000 fr.; exemption du supplément de droit jusqu'au 1er janvier 1914, pour les affiches apposées dans les lieux couverts publics, antérieurement à la promulgation de la loi de finances, 291.667 fr.: modification du tarif des journaux consacrés en partie à la publicité, 145.834 fr. — Total ;

Par suite de ces modifications, il apparaît une insuffisance de res-

couverte par une émission de 8 millions d'obligations à court terme, ce qui portera le total de cette émission à 54 millions?

#### La Fête du Travail

A la fête du travail qui a eu lieu dimanche aux Tuileries, M. Chéron, ministre du travail et de la prévoyance sociale, a prononcé un discours dont nous extrayons le passage suivant:

« En 1909, il y avait en France, 3.585 Sociétés agréées ; elles com-prenaient 408.000 membres.

« A la fin de mars 1913, le chif-fre des Sociétés s'élevait à 7.500, avec un effectif de 830.000 memnaître la vérité sur les attaques des camps espagnols. Le poste de Chul-Teta-Raissana aurait été évacué, commentaires, l'admirable élan patriotique de la jeunesse française? Sur les 7.500 Sociétés, il y a 3.000 Sociétés de tir, 1.800 Sociétés de gymnastique, 1.500 Sociétés constituées en vue de la préparation spéciale au brevet militaire, 1.000 Sociétés scolaires, 150 Sociétés de sports divers, et 50 Sociétés

d'équitation. « Sur 36.000 communes, plus de 4.000 possèdent des Sociétés de pré-paration militaire. Il est vrai que 1.600 de ces communes ont plus de 1.500 habitants et 2.400 seulement une population moindre. Comme il y a plus de 23.000 communes en France, qui ont moins tâche reste à accomplir pour faire pénétrer la préparation militaire dans toutes les communes rurales. »

### Uu Tableau de Rembrandt

a été vendu un Million Lundi a commencé la dispersion de la galerie d'œuvres d'art Steen-

Ce fut un événement parisien. En présence de toutes les personnalités du monde de la curiosité, représentants de musées, amateurs, marchands. Mes Lair-Dubreuil et Henri Baudoin, assistés des experts Féral et Muller, ont procédé à la vente de ces trésofs

de la peinture ancienne. La magnifique toile de Rembrandt « Bethsabée », sur une mise à prix de 800.000 fr., a été adjugée 1 million à M. Duveen, en lutte avec M. Wildenstein. C'est un prixrecord.

Parmi les autres toiles très disputées, signalons le « Portrait d'un jeune garçon », de Backer, qui fut vendu 76.000 fr, sur une demande de 60.000 francs.

#### Les redoutables Suffragettes

Les suffragettes ont incendié les tribunes de l'hippodrome de Hurst-Park. Les dégâts causés par l'insterling.

La grande tribune des loges royales est complètement détruite La moitié de la tribune voisine a également brûlé.

On avait récemment trouvé des brochures suffragistes dans le voisinage du champ de courses.

C'est à l'hôpital d'Epsom qu'a succombé Miss Emily Wilding Davison. Elle était âgée de 35 ans et avait été emprisonnée neuf fois, depuis 1906. Elle s'était cachée trois fois à la Chambre des communes, notamment, une fois, dans une cheminée de calorifère. Elle avait frappé un ministre qu'elle avait pris pour M. Lloyd George.

## Mort du général Stæssel

Le général Stœssel, le défenseur de Port-Arthur, agonise en ce moment à Odessa, atteint de paralysie. Il a pour ainsi dire perdu l'usage de la vue. Il ne possède aucune ressource.

Un de ses anciens officiers d'étatmajor, qui combattit à ses côtés en Mandchourie, l'a recueilli et lui procure quelques subsides. S'il n'avait cet appui, le général serait condamné à tendre la main.

Tanger. Les indigènes prétendent | sources de 7.978.287 fr., qui sera | On se souvient de l'enthousiasme qu'avait provoqué en Europe la longue résistance de Port-Arthur. Pendant plusieurs années, le général Stæssel passa pour un héros. On fit même en France une souscription pour lui offrir une épée d'honneur. Mais il se produisit plus tard un revirement. L'honorabilité du général fut mise en cause. C'est ainsi qu'après avoir joui de la gloire et de la fortune, il connut la suspicion et la pire détres-

# Le Conflit Balkanique

# La réunion des présidents alliés

Le retard apporté à la réunion des présidents alliés par la crise ministérielle bulgare, est très défavorablement commenté dans tous les milieux. Le doute augmente même au sulet de la probabilité

de cette réunion. Suivant les journaux, le conseil des ministres s'est occupé de cette question, et à en croire le journal « le Pravda », le gouvernement serait décidé à insister auprès du cabinet de Sofia pour avoir le plus tôt possible des précisions.

#### Les relations serbo-bulgares

Le fait qu'on ne reçoit pas de nouvelles de Sofia sur l'état de la crise ou l'on est en raison de cette crise en Bulgarie, au sujet de la prompte réunion de la conférence entre les quatre premiers ministres des états alliés, éveillent une inquiétude visible dans les sphères serbes. On y exprime généralement le souhait que la question de la frontière soit vite décidée, et l'on déclare que, même un conflit armé serait préférable au retard apporté à la solution desquestions en litige.

# Petites Nouvelles

Cinq officiers anglais ont été attaqués à coups de fusil en Mandchourie, où ils visitaient les champs de bataille de la guerre russo-japonaise. Ils n'ont pas été atteints.

 D'après une information du « Corrière d'Italia », on aurait saisi à Milan un envoi postal parti de Modène, à destination de Paris, et contenant des renseignements et des documents militaires ; mais notre confrère croit à une fumistc-

- Au cours d'un violent orage qui a éclaté sur la région de Baroncourt, un nommé Louis Cochenet, âgé de trente-huit ans manœuvre. domicilié à Billy-les-Nagiennes, cendie sont évalués à 14.000 livres | qui se rendait à la gare de Spincourt, a été foudroyé. Quant à son frère, qui l'accompagnait, il a éprouvé une telle commotion que l'on craint pour sa raison.

-Le petit Henri Delacourt âgé de douze ans, s'amusait seul, dans le hangar de ses parents, cafetiers à Agenvillers, lorsqu'il eut l'idée de passer la tête dans la boucle d'une corde fixée à une poutre, et servant à supporter le brancard d'une voiture; il perdit pied, Le pauvre petit ne put se dégager, et la corde, comprimant le larynx, amena l'asphysic. L'enfant n'a pu être rappelé à la vie.

- Les débats de l'affaire des pompes funèbres de Nice ont pris fin. Le nombre des questions auxquelles avait à répondre le jury était de 402. Le jury a répondu non à toutes les questions et la Cour a rendu un verdict d'acquittement.

- Un coup de mine a éclaté dans un chantier à Yssingeaux. Un bloc de pierre a atteint le terrassier Brun et lui a fracturé la colonne vertébrale. Brun, qui était père de 8 enfants, dont le plus jeune avait 14 mois, est mort à la suite de ses blessures.

# CAUSERIE

#### Les fouilles de l'Impernal

L'Impernal continue à retentir du bruit des pioches. L'antique montagne, qui, autrefois pendant les assauts fut ébranlée par les coups du bélier, tressaille et croit entendre encore les harbares fondre sur elle pour la violer et la meurtrir. Car les hordes vandales lui infligèrent de terribles épreuves : elles pillèrent, incendièrent, démolirent de fond en comble, et partirent, laissant derrière elles des tas de pierres calcinées. Les fouilles font déjà pressentir cette terrible fin de la ville romaine : les travailleurs ne rencontrent que moëllons noircis, décombres entassés sur une hauteur de plus de deux mètres, murailles rasées jusqu'aux fondements. Aussi leur besogne est rude. Elle avance lentement. Mais à tout instant, elle met au jour les vestiges d'un riche passé.

Les ouvriers ont découvert, contigu à la construction déblayée depuis 15 jours, un mur épais étayé par deux colonnes engagées. Il paraît appartenir à une construction antérieure à la première : ceux qui bâtirent celle-ci en auraient utilisé les fondations sans souci d'ailleurs de reproduire exactement l'économie et la place de l'édifice ruiné pour une cause quelconque. Cela expliquerait l'angle que ce mur forme avec le mur de soutenement qui prolonge le contrefort aux étages en retrait. Sans cela, il est impossible de comprendre l'utilité du vide triangulaire qui existe entre les deux, vide trop étroit même à la base du triangle pour avoir été occupé par un promenoir ou même un cellier. Ce nouveau mur a plus d'un mètre d'épaisseur, comme les précédents. Il ne faut pas s'en étonner. Car c'est un des conseils que Vitruve répète à plusieurs reprises aux architectes de donner aux fondations une largeur bien supérieure à celle des murs de cloisonnement. Les photographies des ruines de la ville d'Horace, récemment découverte à Tibur, montrent des fondations aussi larges que celles de l'Impernal.

Le mode de construction du dernier mur mis au jour est bien supérieur à celui des autres. L'appareil en est extrêmement soigné et date du 1er ou du 11e siècle. Les pierres sont disposées de la façon la plus symétrique, superposées de manière à former un dessin régulier. L'une des colonnes engagées, d'une hauteur encore de plus d'un mètre, est remarquable de fini. Aussi est-on en droit de penser que l'édifice devait être d'une singu-lière richesse. Les fragments de marbre, de poteries et de parements trouvés en déblayant les colonnes le prouvent encore.

Cette moisson de débris a été très abondante. Les plus remarquables sont ceux de deux vases en poterie rouge que M. Viré pourra reconstituer presque en entier. Ils ne le cèderont en rien aux plus beaux qu'on a trouvés dans les Gaules. L'un est orné de rinceaux et de grecques ; l'autre porte en bordure une large guirlande très délicate de feuilles de chênes et de glands dont le dessin a une grande pureté de lignes. Il est marqué au fond de l'estampille d'Albus. Cet habile potier était peut-être un compatriote de T.-L. Licinius qui fournit les tuiles de la maison et dont on a retrouvé encore le nom sur un autre fragment. Peut-être aussi était-ce un potier de Millau, où existent des fabriques de céramiques de luxe, renommées dans tout l'empire romain et qui envoyaient leurs produits jusque dans les provinces d'Asie. (L'atelier d'Albus est connu parmi ceux de Millau). Quoi qu'il en soit, le musée de Luzech s'est enrichi de deux spécimens très beaux de poteries gallo-ro-

Autour des colonnes engagées, les fouilles ont donné encore un grand nombre de fragments du parement des murs. Les plus nombreux sont recouverts d'un vernis rouge semblable à celui des poteries anciennes. Les autres montrent des couleurs dégradées passant du rouge au jaune par des tons bruns et ocres. Le plus beau, large comme la main, juxtapose du rouge et du bleu. C'est le même bleu outremer employé par le peintre des Noces Aldobrandines, par ceux qui décorèrent la villa de Livie, les maisons de Pompéi et le palais des Césars sur le Palatin. On en a trouvé des traces peu nombreuses dans les villas gallo-romaines. Aussi le fragment de Luzech est-il intéressant. Il a gardé la fraîcheur de sa teinte. Si on l'examine, il ne présente pas une contexture serrée. Il apparaît comme formé d'une sorte de pâte granulée. C'est qu'il a été obtenu par le procédé indiqué tout au long par Vitruve, en pilant du sable avec de la fleur de natron, qui est un carbonate de soude, et en faisant chauffer le mélange dans un creuset avec de la limaille de cuivre. Le produit de cette fusion donnait un sel de cuivre bleu et insoluble, semblable à l'azurite. Ce sel était pulvérisé, tassé. On l'appliquait sur un parement de ciment, après l'avoir mêlé à une espèce de résine pour obtenir l'adhérence. Ces fresques bleues n'avaient pas la solidité des rouges : aussi n'en connaît-on qu'un petit nombre de restes.

Ainsi donc le dégagement de ce mur en appareil du 1er siècle a donné

met bien d'autres lorsque les travaux auront été poussés. Malheureusement, les recherches ont été entravées par une fouille circulaire faite malencontreusement autrefois juste sur le mur. Celui-ci a été démoli sur une assez grande longueur et sa direction a été perdue. A ce propos, on ne saurait mettre assez en garde contre eux-mêmes dans leur propre intérêt les chercheurs inexpérimentés, qui, dépour-

vus de connaissances préalables, en-

treprennent des fouilles sans méthode. On ne s'improvise pas archéologue. Un travail mal conduit est d'un profit nul: c'est une perte plutôt qu'un gain. Le cas présent de l'Impernal est typique. Sans cette excavation, on aurait pu, en continuant à suivre le mur, arriver tout de suite à sa limite, et commencer à dessiner le plan de l'édifice. Au lieu de cela, pour retrouver le mur, M. Viré a été obligé de faire creuser à 7 ou 8 mètres plus loin une tranchée perpendiculaire d'autant plus profonde que l'amas des décombres est à cet endroit plus élevé.

Cette tranchée a mis au jour l'angle d'une autre construction importante, d'un appareil bien moins soigné, dont les moëllons sont liés par un mortier jaunâtre moins résistant que celui rencontré jusqu'ici. Nous saurons bientôt, je l'espère, si elle est indépendante des deux autres ou non, etquelle était son utilité. Les déblais ont été riches comme toujours en tuiles et en amphores brisées, assez grossières d'ailleurs. Le goulot d'une de ces amphores est marqué à l'estampille

du potier Flavus. Un troisième chantier a été ouvert dans la prairie qui s'étale en avant de la construction romaine à contreforts. Il permettra de connaître si la ville romaine s'étendait vers le nord du plateau jusqu'aux murailles de l'oppidum. Il peut exhumer aussi quelque fond d'habitation gauloise. Ce serait une heureuse trouvaille. Nous la souhaitons vivement à M. Viré qui a déjà fait beaucoup pour l'archéologie gauloise en découvrant le mur du col de l'Impernal. Ce mur apparaîtra bientôt dans toute sa largeur. On continue à le dégager de l'amas de pierres et de matériaux de toute espèce qui l'écrasaient. Leur poids l'a fait effondrer en partie. Mais il a été retrouvé à quelques mètres plus loin, dans la direction de la forteresse du Moyen-Age, toujours avec ses assises presque symétriques de pierres plates. C'est vraiment un très beau spécimen des murailles des oppida à l'époque où César conquit la Gaule. Ce mur donnera à l'Impernal une place choisie dans le volume sur gamleine que Mr. Déchelotte fera bientôt paraître. C'est à M. Viré

Raoul LABRY.

# CHRONIQUE LOCALE

que l'Impernal la devra.

#### A la Chambre

A la suite du tirage au sort des bureaux de la Chambre, M. Bécays fait partie du 3º bureau, M. Malvy du 4e, M. de Monzie du 11e.

#### Conseil d'arrondissement

Dimanche les électeurs du canton de St-Germain ont procédé à l'élection du conseiller d'arrondissement en remplacement du regretté docteur Sahut, décédé.

Inscrits: 1985: votants: 1180: suffrages exprimés : 1110.

M. le docteur Coulon, radical, a été élu par 1051 voix.

# FÊTE DE L'AMICALE

#### Des Institutrices et Instituteurs du Lot

Samedi, 17 mai, l'Amicale des Institutrices et des Instituteurs du Lot célébrait sa

fête annuelle Cette année, la réunion avait lieu à Figeac, conformément à la décision qui a

établi que la fête de l'Amicale serait donnée à tour de rôle dans chaque chef-lieu d'arrondissement. Dès l'arrivée des trains qui amènent de

nombreux membres du corps enseignant, les rues de Figeac présentent une animation inaccoutumée.

Institutrices et instituteurs se rendent à la réunion de la Société de Secours Mutuels dont le trésorier fait connaître la situation qui empressons-nous de le dire est très florissante.

Après la réunion, les membres de l'Amicale se dirigent vers l'école publique où le banquet doit être servi.

Dans une grande classe débarrassée de son matériel scolaire, le maître d'hôtel Destip avait disposé de longues tables autour desquelles 200 convives prirent place; la décoration de la salle était faite avec

beaucoup de goût. A la table d'honneur étaient assis M. le Préfet qui présidait, MM. Laburthe, souspréfet de Figeac, Pezet, maire de Figeac, Veyssières, inspecteur d'Académie, Leschi, proviseur du lycée de Cahors, Martin, principal du collège de Figeac, Miraton. Eychène, Doumerc, inspecteurs primaires, Masbou, vice-président de la S. S. M., Rajade, président de l'Amicale et Mme Carrière, vice-présidente, Mme Ségala, Mlle Bonnet, déléguées des institutrices au Conseil départemental, Ramondenc, président de l'Amicale de l'Aveyron, les délégués des Amicales de la Corrèze, du Cantal.

des résultats intéressants. Il en pro- | du Lot-et-Garonne, Four, commis de l'ins- 1 pection académique.

La presse était représentée par la Dépêche, la France du Sud-Ouest, le Journal du

Au milieu de la plus franche gaieté, les convives firent honneur à l'excellent menu qui fut servi par l'hôtel Destip dont le propriétaire mérite des félicitations.

Au dessert, dès que le café fut versé dans les tasses, M. le Préfet donna la parole à M. Rajade, président de l'Amicale.

DISCOURS DE M. RAJADE M. Rajade présente tout d'abord les excuses

le: Mme la Directrice du Collège de Cahors, Mme la Directrice du Collège de Figeac, Mme a Directrice de l'Ecole Normale, de MM. Phiippon, directeur de l'Ecole Normale, Villadieu, inspecteur primaire, Voise, secrétaire d'Inspec tion ; Vidal et Bouyé, conseillers départemenaux ; Delmas, vice-président ; MM. Coueslant. Marmiesse, Bergon, membres de la presse.

Il remercie M. le Préfet et lui exprime de nouveau les meilleurs souhaits de bienvenue. Il se fait l'interprête de ses collègues en affirmant qu'on trouvera toujours en eux des fonctionnaires dévoués et scrupuleux, conscients de leurs droits mais pénétrés de leurs devoirs, aimant et faisant aimer les institutions laïques et républicaines, ayant à cœur d'enseigner à la fois la Patrie et la République

Il parle ensuite du respect de la loi qui est la condition essentielle de l'existence d'une démocratie ; il montre les membres des Associations Amicales marchant dans la légalité, à la poursuite de nos légitimes revendications sans bruit, sans violence, en citoyens jaloux de conserver leur liberté et leur indépendance. Il ajoute que les Instituteurs sont toujours prêts assurer le succès des œuvres sociales et patriotiques. Ce sont eux, dit-il, qui forment le gros bon sens de ces vaillantes populations rurales qui constituent la partie la plus saine du pays et dont les enfants vigoureux, disciplinés et déjà exercés par eux forment l'élément le meilleur et le plus sûr pour la défense du

Il associe à son témoignage de dévouement et de sympathie, M. Laburthe, sous-préfet, si aimé et si estimé des instituteurs de l'arron-

dissement de Figeac. Le Président remercie ensuite M. l'Inspecteur d'Académie, auprès de qui l'Association a toujours trouvé un accueil attentif et bienveillant. Les instituteurs ont été heureux d'apprécier l'esprit d'équité et de justice qu'il apporte dans son administration. Il y a chez eux tant de situations particulières, tant d'intérêts divers et souvent contradictoires que sa tâche est bien difficile. Le labeur ingrat de donner à chacun selon son mérite de rebute pas M. l'Inspecteur et il a toujours été disposé à recevoir celui qui se montrait lésé et il a décidé de donner chacun et surtout au Bureau de l'Amicale, mandataire naturel de tous, les motifs qui déterminent ses décisions

Les instituteurs n'oublient pas qu'il n'hésite pas à prendre la défense de ceux qui sont injustement molestés et qu'ils sont sûrs de trouver en lui un défenseur énergique, sachant le cas échéant, résister aux influences extrascolaires. D'ailleurs, dans les réunions corporatives les délégués ont été heureux de constater que beaucoup de questions agitées ailleurs ne se posent pas dans le Lot parce que sans doute les chefs y sont - depuis déjà longtemps - ce qu'ils doivent être et le Présidentles en remer-

M. Rajade adresse des remerciements à M.le Maire de Figeac qui a bien voulu faciliter la tâche du Comité d'organisation; les instituteurs connaissent son dévouement pour toutes les œuvres laïques et républicaines.

Le Président remercie ensuite MM. les Inspecteurs primaires, M. le Proviseur du Lycée, Gambetta, M. le Frincipalun Conege de rigeac, M. Four, commis d'inspection, les Délégués des Amicales voisines, les représentants de la presse locale et régionale et il a un mot aima-

Il remercie aussi ses collègues d'être venus en aussi grand nombre à cette fête de famille. Personne dit-il, ne devrait se désintéresser de l'action corporative que les militants mênent ensemble pour le triomphe de leurs revendications et la prospérité des Ecoles. Et il traite devant ses collègues deux questions qui ont surtout retenu, cette année, l'attention des Associations : le relèvement des traitements et l'application de la circulaire ministérielle concernant la collaboration de l'Administration et des délégués du personnel.

Au point de vue des traitements il expose les dispositions adoptées par le Parlement et il souhaite qu'elles puissent apporter un premier remède à la crise du recrutement du person-

Quant à la question de la collaboration, il montre que s'il s'agissait d'accepter purement et simplement les propositions de l'Administra tion, l'intervention de l'Amicale constituerait une comédie ; s'il s'agissait de discuter les candidatures et d'introduire des modications ce serait un « déplacement de l'autorité » ca les délégués n'ont pas à leur disposition le éléments d'information indispensables pour présenter les critiques utiles.

D'autre part, les membres du Bureau ne sauraient être invités à compulser les dossiers de leurs collègues, à peser la valeur profession nelle, à donner leur avis sur telle ou telle can didature, à choisir Pierre à la place de Paul Le Président estime que ce serait le gâchis l'anarchie dans l'Administration et surtout le règne des coteries ; pour sa part il ne s'y prê tera pas. Il n'y a pas des candidats de l'Association ; jamais, en aucune circonstance, il n'a voulu s'occuper de la nomination de tel ou te collègues ; ce n'est pas là son rôle, dit-il, et s une opinion contraire prévalait à l'Association il laisserait à d'autres le soin de la représenter. Et alors il pense qu'il ne peut y avoir de collaboration que sur des questions de personnes. Il peut y avoir entente avec l'administration pour l'établissement de certaines règles régissant les mutations et les récompenses. Ce serai une sorte de statut qui serait une garantie pour tous - c'est d'ailleurs ainsi que l'Administration académique du Lot a compris cette question et c'est dans cet esprit qu'elle applique la

En terminant le Président invite ses collègues à lever leurs verres à tous les invités et en particulier à M. le Préfet, Président de ce ban-

circulaire ministérielle

Le discours de M. Rajade est accueilli par de vifs applaudissements et un ban est battu en l'honneur du sympathique et dévoué président de l'Amicale du Lot.

DISCOURS DE M. MASBOU

M. Masbou, vice-président de la société de secours mutuels, remercie à son tour les convives d'être venus si nombreux à cette fête et il salue M. le Préfet du Lot, M. l'Inspecteur d'Académie, les Inspecteurs primaires de la bienveillance qu'ils ont toujours apportée dans leurs relations avec le bureau de la Société de Secours mutuels dont la situation est très prospère. M. Masbou, vivement applaudi boit à la prospérité de l'Association amicale des

nstituteurs du Lot. DISCOURS DE M. PEZET

M. Pezet, maire de Figeac, salué par de chaleureux bravos dit que c'est avec joie qui a accepté personnellement l'invitation de l'Amicale et qu'il a été heureux de venir passer quelque heures agréables avec des braves gens qu'il aime et qu'il estime. Mais il n'oublie pas également qu'il avait pour devoir de venir à cette réunion au nom de

l'accueil qui fut réservé à Gourdon, à Cahors, aux membres de l'enseignement primaire, a pu être chaleureux, jamais il ne sera plus sympathique que celui de la ville

de Figeac. Avec éloquence, M. Pezet salue les maîtres laïques ; jadis, dans la vieille Grèce on appelait le maître d'école, le conducteur d'enfants : est-ce qu'en effet, les instituteurs ne sont pas les bons bergers auxquels les familles, la nation confient leurs enfants pour en faire un jour des citoyens, des hommes libres?

Certes, la vie de l'instituteur est une vie de labeur, de sacrifices, d'abnégation, mais sa tâche est noble, belle, pleine de dignité.

En préparant le présent, il prépare l'avenir. Aussi, nombreux seront les amis qui se lèveront pour défendre l'instituteur quand sa cause sera en jeu: et ces jours-ci on l'a bien vu à la Chambre.

Sans doute, satisfaction complète n'a pas été donnée, mais à l'augmentation du traitement accordée, tout le pays a applaudi. Il v a certainement un petit nuage l'égalité des traitements n'a pas été accordée aux institutrices. Mais les institutrices n'ignorent pas que les hommes font les lois et qu'ils les font pour eux.

Avec une humour charmante, M. Pezet recommande la résignation aux institutrices, et il est certain que déjà elles ont pardonné et qu'elles attendront avec patience l'heure du triomphe qu'elles obtiendront non par la violence chère aux suffragettes, mais par leurs sourires.

M. Pezet conseille aux institutrices de se rendre également aux Amicales, de se grouper comme les instituteurs. La République ne les oubliera pas malgré l'effort financier énorme qu'elle est obligée de faire en ce moment.

L'éloquent maire de Figeac déclare hautement que l'existence des Amicales s'impose et qu'elle s'imposera tant que le ameux statut dont on parle toujours et

qu'on ne voit jamais, ait été voté. M. Pezet fait l'éloge des instituteurs dont il connaît le dévouement et qui sont soucieux de remplir leurs devoirs ; et il termine en levant son verre à M. le Préfet du Lot, à la prospérité de l'Amicale, au triomphe des écoles laïques, à M. l'Inspecteur d'Académie, à MM. les Inspecteurs primaires, à tous ceux qui avec une foi ardente préparent la grandeur future de la Patrie et de la République.

Un tonnerre de bravos éclate pour remercier M. le Maire de Figeac de ses éloquentes paroles, et un ban est battu en son honneur.

DISCOURS DE M. MARTIN

M. Martin, principal du Collège de Figeac, remercie les organisateurs de la fête de cette cordiale manifestation qui lui a valu l'honneur d'une gracieuse invitation. C'est, dit-il, l'enseignement secondaire que les instituteurs ont voulu associer à cette manifestation soulignant ainsi l'union qui existe dans l'Université.

M. Martin boit à l'Amicale, à l'Ecole laïque, à tous les convives. Les paroles de M. Martin sont vivement

En quelques paroles empreintes de la olus grande sincérité, M. Lafon, rédac-

teur correspondant de la Dépêche, remer-

cie, au nom de la Presse, l'Amicale de son invitation. Les Instituteurs savent que la Presse républicaine est avec eux, et qu'elle sou-

tiendra toujours l'école laïque. Par de vifs bravos, les convives remercient M. Lafon des sentiments qu'il a exprimés et qui sont ceux de la Presse républicaine.

DISCOURS DE M. RAMONDENC

Au nom des Amicales de l'Aveyron, de la Corrèze, du Cantal, du Lot-et-Garonne, M. Ramondenc, président de l'Amicale de l'Aveyron salue et remercie ses collègues du Lot pour l'excellent accueil qu'ils lui ont fait ainsi qu'à ses collègues des Amicales voisines délégués à cette fête.

Tous les instituteurs dit-il, ont les mêmes soucis, les mêmes joies, les mêmes espérances et les mêmes adversaires. M. Ramondenc dit les luttes que dans

l'Aveyron l'instituteur laïque doit soutenir contre la réaction et il rappelle les derniers incidents de Couffouleux. .Les convives applaudissent longuement

le vaillant président de l'Amicale de l'Aveyron qui lève son verre à la prospérité de l'Amicale du Lot, à l'avenir de l'école laïque, à des jours meilleurs.

DISCOURS DE M. LE PROVISEUR M. Leschi, proviseur du lycée, dit qu'il s'est empressé de venir à cette réunion, manifester les liens de sympathie qui unissent l'enseignement secondaire à l'en-

seignement primaire. Les deux enseignements sont unis dans un même sentiment d'amour pour la France et la République.

M. le Proviseur est heureux d'affirmer aujourd'hui la solidarité qui existe entre l'enseignement secondaire et primaire, et il annonce qu'il met à la disposition du Président de l'Amicale une somme de 50 francs pour frais d'études au lycée qui sera allouée à l'élève de l'école laïque que l'Amicale désignera.

M, Leschi, vigoureusement applaudi lève son verre à l'Amicale du Lot, à M. le Préfet du Lot, à tous les convives.

DISCOURS DE M. L'INSPECTEUR D'ACADÉMIE Vivement applaudi, M. Veyssières remercie le Président de l'Amicale des éloges qu'il lui a adressés : aussi bien, dit-il, il les reporte sur ses collaborateurs dévoués, messieurs les inspecteurs primaires et le personnel des bureaux de l'Académie

Il salue les instituteurs et les institutrices du Lot qui sont attachés à leurs devoirs : en effet, les incidents qui se sont produits au sein des Amicales n'ont pas eu lieu dans le Lot : ici, tous les maîtres professent un patriotisme sans condition, ils sont attachés à imprégner à l'esprit de l'enfant le sentiment du devoir.

M. Veyssières se félicite de la présence à cette fête de M. le Proviseur du Lycée de Cahors et de M. le Principal du Collège de Figeac : cette présence montre que les deux enseignements secondaire et primaire sont liés car, n'ont-ils pas tous deux les mêmes amis et les mêmes adversaires. Cette solidarité est indis-

M. Veyssières dit toute sa sympathie pour l'Amicale : mais il faut que celle-ci reste en dehors des questions administratives, car pour lui, il fait son possible pour donner toute satisfaction sans léser les droits de quiconque. Il indique les réformes qui vont être appor tées : la création du tableau des classes et du

la ville de Figeac. Les années précédentes, | tableau des postes permettra à chaque institu-

teur de connaître sa situation exactement. M. l'Inspecteur d'académie conseille aux maîtres primaires de rester toujours dans les limites de la légalité et d'éviter le plus possible, dans leur fonction comme secrétaire de mairie de se jeter dans les luttes personnelles. A cela, ils n'ont rien à gagner, ni eux, ni l'école laïque M. l'Inspecteur d'Académie est vigoureusement applaudi et un ban est battu en son honneur.

DISCOURS DE M. LE PRÉFET Quand M. le Préfet se lève, de chaleureux bravos éclatent de tous les points de

C'est avec plaisir, dit-il, qu'il a accepté l'invitation d'assister à ce banquet : il lui tardait d'entrer en relations avec le personnel de l'eneignement primaire du Lot dont il connai les sentiments excellents.

Aussi, assure-t-il les instituteurs de toute sa bienveillance: il pourra commettre quelques erreurs, peut-être, mais qu'on le sache bien, co ne sera jamais avec parti pris ou mauvaise M. le Préfet examine avec éloquence le rôle

de l'instituteur qui, dans son poste, doit rester au-dessus et en dehors des luttes des rivalités intestines. Les fondateurs de l'école laïque, ont eu une

préoccupation morale ; ils ont voulu débarrasser l'enseignement du dogme religieux qui était L'instituteur a pour mission de donner une éducation rationnelle et de ne pas imposer son

enseignement comme un dogme. M. le Préfet indique également le rôle des instituteurs comme secrétaires de mairie : c'est un rôle qu'ils doivent remplir avec tact : ils ne doivent pas épouser les querelles des partis, ou des hommes qui dirigent les affaires commu-

En se tenant dans leurs fonctions strictes, en restant en dehors des luttes, ils ne courront pas le risque d'être victimes des rancunes des

adversaires. M. le Préfet termine son éloquent discours en levant son verre á M. le Maire de Figeac, à son ami et ancien condisciple Leschi, à la prospérité de l'Amicale des instituteurs et de l'école laïque pour le plus grand honneur de la Patrie et de la République.

Une double salve de bravos salue les paroles de M. Ceccaldi et un double ban

est battu. Il est quatre heures et demie : la série des discours est terminée ; M. le Préfet lève la séance et les convives se retirent enchantés de cette fête si empreinte de bonne camaraderie et pour laquelle nous félicitons et remercions les organisateurs qui ont bien voulu nous adresser une aimable et cordiale invitation.

La soirée

La fête s'est terminée par un bal-concert

des plus réussis. M. le Sous-Préfet, M. le Maire de Figeac. M. le Principal du Collège, M. l'Inspecteur primaire avaient bien voulu honorer de leur présence cette réunion de famille.

Longtemps après le lever du jour les couples tournent encore. L'orchestre de choix, fourbu, doit renoncer à vaincre la ténacité des danseurs et quitte la place. Alors les amateurs surgissent : Dames au piano, Messieurs aux violons, c'est à qui se dévouera pour le plaisir des autres.

La partie concert fut un véritable régal : tempêtes d'applaudissements. Et certes, nos camarades n'oublieront pas de sitôt les sensations exquises que leur procurèrent les remarquables auditions du « Comte de Luxembourg » de Franz Lehar, de la «Romance de l'Etoile » du Tannhäuser, des « Méditations » de Thaïs, d'un quatuor de Mozart et du « Cygne » de St-Saëns, avec un piano d'accompagnement tenu par de gracieuses dames et demoiselles qui remplirent brillamment une tâche toujours difficile. Aussi, les instituteurs et institutrices peuvent dire de tout cœur à leurs camarades figeacois : bravo et merci, et nous ajoutons nos vifs remerciements aux leurs.

# Chez les planteurs de tabac

M. Delport adresse la réponse suivante à la lettre de M. Chartroule:

Monsieur le directeur

cet article.

du Journal du Lot. Vous avez eu l'amabilité en insérant une réponse de M. Chartroule dans votre numéro du 6 juin courant de me réserver le droit de répondre à

Permettez-moi d'user de votre bienveillante invitation et de réduire à néant les insinuations malveillantes de l'adversaire de notre cause.

M. Chartroule prétend que je n'ai pas eu le courage d'assister au banquet du Bugue : cela m'auraitété difficile puisque 3 membres de la commission, sous le prétexte étrange que notre demande était tardive, a cru devoir refuser à l'honorable M. Larnaudie et à moi-même le droit d'assister à ce banquet; voici la notification de ce refus qui me fut adressée par M. Chantegreil, membre de la commission du banquet.

Le Bugue, 23 mai 1913.

Mon cher Monsieur Delport,

Je crois devoir vous informer que le comité d'organisation de notre syndicat cantonal, vient de refuser votre inscription à la réunion et au banquet du Bugue comme nous parvenant à une date trop tardive ; la même décision frappe aussi M. Larnaudie dont j'ignore l'adresse. Je vous prierai d'être assez aimable pour l'en informer.

Recevez, Monsieur Delport, avec mes bonnes salutations, l'assurance de ma sympathie.

Signé Chantegreil. Je vous adresse ce pli pour vous éviter un voyage inutile.

Quant aux autres insinuations malveillantes qui se trouvent dans le même article de M. Chartroule, je me contente de lui opposer le démenti que me transmet M. Faurie, qui ascommune de Journiac (Dordogne).

Journiac, par Le Bugue (Dordogne), 6 juin 1913.

J'ai le devoir impérieux d'élever une protestation énergique contre certains passages d'une lettre de M. Chartroule insérée dans le numéro du 5 juin du Journal du Lot, lettre dans laquelle le bouillant écrivain de l'Union... ou de la désunion, avec sa courtoisie coutumière, se livre à des allégations fantaisistes qui méritent d'être rectifiées.

Et d'abord, je trouve bien extraordinaire, pour ne pas employer d'expression plus sévère, le reproche adressé à M. Delport de n'avoir pas eu le courage d'assister au banquet des planteurs du Bugue, alors qu'il y était invité.

Invité, il l'était certes, très cordialement non par un seul planteur du Bugue, comme il est dit dans la Petite Gironde du 1er juin, mais par un groupe de planteurs dont je suis. L'invitation n'émanait nullement de l'organisateur de la fête, M. Chantegreil, car tout le monde ici sait que cet organisateur, appuyé par la décision complaisante de deux membres d'une vague commission, signifia à M. Delport par lettre recommandée son veto formel pour l'accès de la salle du banquet. La décision de cette commission était tellement étrange que le Président absent au moment où l'élimitation fut décrétée. la répudia dès qu'il en eut connaissance. C'est ainsi, paraît-il que l'on comprend la lumière et la fraternité syndicales chez certaines notabilités de la Fédération de la Dordogne, et de l'Union Nationale...

Dans de telles conditions, M. Delport ne voulut pas être un intrus; il abstint de paraître aux agapes censurées, mais il ne renonça pas pour cela à organiser, de concert avec ses amis locaux une Conférence publique et contradictoire pour l'issue du banquet. Cette détermination honore son courage.

Sur ce premier point, voilà la véri-En second lieu, M. Chartroule sem-

ble bien présomptueux en affirmant dogmatiquement 120 planteurs — pas un de plus, pas un de moins — comme assistant à la réunion publique de la Mairie. Le distingué statisticien - car l'on n'est pas en vain secrétaire général de quelque chose — se base sans doute pour son évaluation sur le nombre de convives enregistrés au banquet, nombre qui eût été certainement plus restreint si plusieurs n'avaient escompté la présence simultanée de MM. Négrier et Delport, mais il a omis de remarquer qu'à la mairie l'effectif du dit banquet se trouvait notablement accru d'auditeurs supplémentaires. La réalité c'est que la réunion en question était très nombreuse mais quant à fournir un chiffre « très exact », et précis, je ne le puis, ni M. Chartroule non plus. Enfin, où les déclarations de M. particuliere. ment en contradiction avec l'exactitude, c'est lorsqu'il met dans la bouche de M. Delport la formule suivante, condensation prétendue de l'intéressante conférence que celui-ci venait de faire: «L'Administration nous vole depuis assez longtemps: à notre tour maintenant. » M. Delport a très bien dit, en effet, à propos de surclassement et en réponse à des critiques acharnées, injurieuses, qui sont constamment dardées d'un certain camp sur lui-même comme sur les camarades planteurs du Lot.

Il a dit que l'administration avait bien mauvaise grâce à gémir en se prétendant frustrée par d'énergiques experts alors qu'elle-même exploitait les planteurs depuis un si long temps. Beaucoup de nos concitoyens souhaitent que ces experts fassent école en Dordogne et la preuve c'est que des applaudissements presque unanimes ont accueilli cette fière et véridique péroraison. Il faut vraiment que M. Chartroule ait une ouïe bien spéciale pour ne pas s'en être apercu, pas plus que des cris : « A la porte, enlevez-le » qui ont fait écho à ces inconvenantes interruptions.

Voilà ce que peuvent certifier tous les assistants de bonne foi de la réunion et le président lui-même, l'honorable M. Delfour, conseiller général et maire du Bugue qui a dû rappeler plusieurs fois à l'ordre et au respect d'autrui seul le provisoire secrétaire général de l'Union des planteurs de

tabac à fumer de France. L'opinion grandissante chez les planteurs du Bugue comme de maintes régions est que lorsqu'on se met de leur côté de la barricade, il faut y être tout entier, que c'est mal servir leur cause que de s'alarmer outre mesure, telle la thèse de l'honorable M. Négrier, des coups que l'on peut porter à l'adversaire, jusqu'à sa récipiscence.

C'est dans ces sentiments que l'assemblée du 25 mai dernier a acclamé M. Delport et a salué en lui le vaillant champion de la première heure, l'énergique défenseur des revendications des planteurs, de tous les planteurs.

Signé: F. FAURIE. Propriétaire agriculteur à Journiac (Dordogne).

En terminant je dirai à M. Chartroue que ses insinuations comme ses injures ne sauraient troubler ma quiétude. Depuis que j'ai l'honneur d'être le président de la Fédération nationale ou de la Confédération générale des planteurs, je commence à être habitué à cespetites vilenies: cela ne m'empêchera pas de poursuivre la voie que je me suis tracée, à savoir, l'amélioration du sort de nos planteurs et une rémunération plus équisistait à la réunion et qui est un des | table de nos travaux agricoles. Je planteurs les plus importants de la | n'ai pas plus envie que M. Chartroule de piller l'Etat et d'employer les toujours pensé que le groupement de nos forces syndicales obligeraient le gouvernement et l'administration à écouter nos doléances et à rendre justice à la légitimité de nos demandes. M. Chartroule d'accord sans doute avec l'administration veut nous mettre des bâtons dans les roues : nous les briserons au passage, et marcherons sans lui ou contre lui dans le chemin de la légalité et de la justice

Louis DELPORT, Président de la Confédération générale des planteurs de tabac de France.

#### P. T. T.

Les membres de l'Association générale ont tenu une réunion dimanche 8 juin, dans une salle de la Mairie de Cahors, pour prendre les dispositions nécessaires à l'organisation de la grande réunion générale du 14 juillet.

La séance est ouverte à 4 h. 30. par M. Taurand, secrétaire du groupe.

Le bureau est ainsi formé: Président, M. Pons, chargeur des postes à Cahors, assisté de MM. Maisonneuve et Marty, de Cahors,

secrétaire, M. Taurand. Après avoir exposé plusieurs questions à étudier à l'assemblée générale, les camarades Taurand et Boissières sont désignés pour

l'organisation de cette assemblée. Ces deux dévoués sous-agents font appel à tous les camarades en les priant de prendre part en grand nombre à cette belle journée, pour fêter la victoire remportée par l'Association générale des sous-agents.

#### Fraternelle des retraités des Chemins de fer

Dimanche a eu lieu dans une des salles de l'Hôtel de ville la réunion générale de la Fraternelle des chemins de fer.

L'assemblée présidée par M. Rouquié, ancien chef de gare, a procédé à la formation du bureau. Ont été élus :

MM. Bru, président; Sire, viceprésident ; Rouquié, président du conseil d'administration ; Berty, trésorier : Descargues, secrétaire.

M. Bru remercie en son nom et au nom du bureau l'Assemblée de la marque de sympathie et de confiance qu'elle vient de leur donner, et il adresse un souvenir ému à la mémoire de l'ancien président de la Fraternelle, le regretté M. Cau-

Puis, l'Assemblée décide que son banquet annuel aura lieu le 22 juin à l'hôtel des Ambassadeurs.

#### CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 9 Juin 1913 Le Conseil Municipal s'est réuni lundi soir, sous la présidence de M. le docteur Darquier, maire.

La séance est ouverte à 20 h. 3/4. Etaient présents: MM. Darquier, Carlin, Gayet, Dulac, Teyssonières, Périé, Durranc, Caillau, Desprats, Bris, Tourriol, Fourtet, Bro, docteur Gélis, Gibert, Salanié, Paubert, Paulus, Baudel.

M. Dulac, désigné comme secrétaire, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance. Le procès-verbal est adopté sans observations.

Le Conseil renouvelle leur mandat aux membres des diverses commissions.

M. le Maire rend compte de son voyage effectué à Paris, de concert avec les membres du Syndicat d'initiative, pour inviter le Président de la République à venir à Cahors après les manœuvres de septembre.

M. Poincaré a accepté l'invitation qui lui était faite et a promis de séjourner 24 heures dans le Lot.

Le Conseil Municipal, dit M. le Maire, sera d'avis de faire une réception à M. Poincaré, digne de la haute fonction du chef de l'Etat, et digne de la ville de Cahors.

Il propose de voter une somme de 4,000 francs pour cette réception. Adopté.

Le Conseil décide de verser à la Commission des fêtes la somme votée, soit 500 francs qui seront pris sur les crédits affectés à la fête du 14 juillet.

M. Bro dit qu'il est fâcheux que les crédits du 14 juillet soient réduits de 500 francs.

En 1903, M. Bailly, employé à la Compagnie du Gaz, en procédant à des travaux de terrassement dans la rue de la Liberté, mit à jour un sarcophage de l'époque gallo-romaine. Conformément à la loi, M. Bailly a réclamé la moitié de la valeur de ce

sarcophage. Un procès devait s'engager à cet effet, mais par transaction, M. Bailly accepte une somme de 1.500 francs. Le Conseil décide d'allouer cette

somme à M. Bailly L'Administration des Beaux-Arts voulant restaurer la Barbacane et le morceau de rempart relié à ce monument, à la condition que la ville alloue une subvention, le Conseil décide de céder la remise attenant à la Barbacame, remise dont elle est proprié-

taire, et de voter une somme de 1.000 M. le Maire fait connaître qu'une autre partie de la ville, la fontaine des Chartreux, exige des travaux de restauration. Pour étudier, un projet

moyens révolutionnaires, mais j'ai | dans ce sens, il propose de voter une somme de 500 francs. Adopté.

Les habitants de la commune de Douelle demandent au Conseil municipal de Cahors de vouloir bien donner un avis favorable à une pétition adressée à la Compagnie d'Orléans tendant à ce que l'arrêt de Douelle soit transformé en halte : avis favorable est donné.

Les dépenses imprévues s'élevant à 1507 francs, sont approuvés.

Avis favorable est donné à une demande de bourse à l'Ecole Polytechnique en faveur du jeune Cazaly, à une demande de bourse à l'Ecole Nationale de Vierzon en faveur du jeune Veyriéras, à une demande de bourse à l'Ecole supérieure de Grignon, en faveur de Mlle Perdigal.

Renvoyé à la commission des finances le projet de création de ressources pour les chemins vicinaux.

M. le Préfet communique une lettre de M. le Sous-secrétaire d'Etat aux beaux arts tendant à ce que le conseil municipal vote une somme de 500 francs pour l'entretien des monuments classés dans la ville de Cahors.

Une somme de 75 fr. est votée en faveur de la société d'études géologiques de Cahors.

La pension de l'aliéné A... à l'asile de Leyme sera payée par la ville dans les proportions prévues par les régle-

Renvoyé à la commission des travaux publics, la demande d'achat de terrain dans la rue Blanqui par M. Artigalas et dans l'Avenue du nord, par M. Bris.

Mme Capelle, veuve d'un ancien employé de la mairie, sollicite un secours. Le Conseil décide de l'inscrire à l'Assistance aux vieillards, et de voter un secours.

Renvoyé à la Commission des travaux publics, une demande de la société des Etudes du Lot, tendant à donner le nom de Bessières et de Murat à une rue de la ville.

Une demande de subvention en faveur de la Ligue maritime française, est renvoyée à la commission des finances.

Renvoyé à la commission des travaux publics une pétition des habitants de la rueFondue-Haute tendant à ce que les escaliers qui relient cette rue à la rue Feydel soient supprimés et à ce qu'une rampe d'accès soit construite.

M. le maire fait connaître qu'en prévision de la loi de 3 ans, et par conséquent de l'augmentation des effectifs, l'Administration de la guerre demande à la ville la cession de l'ancien immeuble des Capucins.

dévolution à la ville de cet immeuble qu'elle cèdera à l'Administration de la guerre à la condition que celle-ci paie les frais que cette dévolution comportera.

Le Conseil désigne M. Bro comme délégué à la Commission cantonale d'appel d'assistance en remplacement de M. Cayrac, démissionnaire.

Renvoyé à la Commission des finances le dépôt relatif à la comptabilité de l'Hospice du Bureau de Bienfai-

En prévision de l'augmentation des effectifs au 7e, par suite du vote de la loi de trois ans, l'Administration de la guerre demande que le nombre des lits à l'hôpital pour l'armée soit porté de 70 à 88. Comme les frais qui en résulteront seront assez importants, la Commission de l'hospice a accepté en principe à la condition que l'Administration militaire établisse un projet de construction ou de restauration dans les locaux de l'hospice. Le Conseil donne avis favorable aux conclusions de la Commission

de l'hospice. RAPPORTS DES COMMISSIONS M. Carlin demande au Conseil d'approuver le réglement définitif du décompte des travaux exécutés sur le quai Cavaignac, et d'autoriser l'empierrement et le cylindrage de ce quai. Adopté.

M. Ressiguier propose de réduire à deux hectolitres la concesssion d'eau de cinq hectolitres de M. Alvanel demeurant rue des Remparts. Ap-

M. Teyssonières propose de régler l'indemnité réclamée par M. Desroberts, entrepreneur de la partie métallique du Pont Neuf, à la somme de 4.268 fr. 82. Adopté.

M. Périé donne communication d'un rapport relatif à la demande des employés d'octroi tendant à ce qu'il leur soit accordé un congé annuel de douze jours et qu'aucune retenue ne soit faite ni sur ces congés, ni sur les appointements en cas de maladie.

Le Conseil donne satisfaction à cette demande à la condition qu'un certificat médical soit fourni par l'employé malade, dans un délai de 24 heures.

Le Conseil décide également d'allouer une somme de six francs pour permettre aux employés d'octroi de s'affilier à une Société de secours

M. Paubert demande qu'une même décision soit prise en faveur des employés communaux.

M. le Maire répond qu'il est partisan de cette mesure, car c'est encourager les œuvres de mutualité: si les employés de la ville la demandent, le Conseil leur donnera satisfaction.

M. Desprats propose l'installation d'un bec de gaz dans la rue du Pot-Trinquat. Adopté.

M. Fourtet dit qu'à la suite des | peu près à jour. Néanmoins, les orages de 1911-1912, des éboulements se sont produits sur un point de la route des Evêques.

Pour reconstruire cette partie de la route, un crédit de 9.000 francs est nécessaire.

M. Fourtet propose de prier le gouvernement d'allouer une subvention pour exécuter ces travaux de nécessité publique. Adopté.

MM. Fournié, Guignes demandent à acheter des terrains situés dans l'avenue du Nord. Le Conseil décide d'entrer en pour

parlers. M. Bro donne communication du projet de création d'un réseau d'autobus dans le Lot : Cahors serait dans ce projet, le point de départ ou d'arrivée de 5 lignes. Mais la dépense annuelle qui incomberait à la ville serait de 20.000 francs environ.

La ville ne refuse pas une subvention mais elle ne peut consentir à une contribution annuelle aussi élevée.

M. Bro conclut au rejet. Adopté. M. Gibert propose le remboursement de la somme de 67 fr. 50, à Mlle Espéret, élève du Collège qui, malade a dú quitter cet établissement du 7 juin au 30 juillet 1912. Adopté.

M. Gibert demande où en est le projet d'installation d'une bonne fontaine dans la rue des Remparts.

M. le maire répond que cette installation aura lieu très prochainement. M. Paubert demande que le projet relatif à la construction des trottoirs et des caniveaux, place de la Halle soit bientôt réalisé. Cette construction devrait être faite au moment de l'arrivée du Président de la République à Cahors.

M. Paubert demande également que la ville accorde une subvention aux propriétaires des immeubles du côté droit de la rue Fénelon pour réfection des trottoirs et des caniveaux.

M. le maire dit que ces subventions ne sont accordées que pour la construction des caniveaux et des trottoirs dans une proportion de 50 o/o de la dépense : mais il ne s'oppose à voter exceptionnellement la subvention demandée.

M. Desprats combat la proposition de M. Paubert qui est adoptée. L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22 heures 1/2.

> Cour d'assises du Lot Audience du 9 Juin 1913

INFANTICIDE La session des assises du Lot trimestre) s'est ouverte lundi matin à Cahors sous la présidence de M. Grimal, président du tribunal civil de Cahors, assisté de MM. Cu-

niac et Belvèze, juges. L'affaire appelée est celle d'une malheureusefille Victorine Rajaud, âgée de 27 ans, de Montcléra qui en février dernier tua l'enfant qu'elle venait de mettre au monde.

L'audience est ouverte à 11 heures. M. Lacomme, substitut du procureur de la République, soutient l'accusation. Me Gisbert est assis au banc de la défense.

M. Bonnefous, greffier en chef donne lecture de l'acte d'accusation établissant la culpabilité de Victorine Rajaud.

Le président procède ensuite à l'interrogatoire de l'accusée.

Victorine Rajaud répond, tout en larmes, à l'interrogatoire, d'une voix coupée de sanglots. Elle explique qu'elle n'a pas donné le corps à manger à un cochon, mais qu'ayant caché le petit cadavre dans une étable où se trouvait un animal de l'espéce porcine, celui-ci renversa une barrière et dévora le nouveau-né.

Dans un réquisitoire modéré, M. le substitut Lacomme demande au jury un verdict affirmatif, mitigé de circonstances atténuantes.

Me Gisbert, au contraire, réclame un acquittement. Il déclare que l'accusée est victime d'une machiavélique machination. D'après le défenseur, un voisin ennemi farouche des parents de Victorine et jaloux de leur modeste aisance, abusa odieusement de la jeune fille qu'il rencontra, un soir, gardant ses moutons dans un lieu solitaire. Après avoir exécuté brutalement sa terrible vengeance, le même individu éveilla le premier les soupcons du village et c'est encore lui qui écrivit la dénonciation anonyme qui conduit Victorine Rajaud aux assises.

Après une courte délibération, le jury rapporte un verdict d'acquittement.

La session est close.

#### Situation agricole

L'Officiel publie les renseignements suivants, d'après les rapports des professeurs d'agriculture, sur la situation agricole dans le Lot:

La première quinzaine du mois n'a pas été favorable aux cultures ; des pluies fréquentes ont contrarié les travaux et la température est restée au-dessous de la normale. Par contre, le régime atmosphérique de la dernière quinzaine a été bon : les cultures ont repris un aspect normal et les travaux sont à

blés, en terrains fertiles des vallées, ont souffert de l'excès d'humidité : dans les causses, ils ont un aspect satisfaisant. La situation des autres céréales est assez bonnes. On procède à la première coupe de luzerne ; le rendement est bon et la première préparation du

fourrage se fait dans des conditions

satisfaisantes. L'herbe des prairies naturelles a profité des dernières pluies, la production du foin sera bonne. La végétation de la vigne est irrégulière; néanmoins les raisins sont assez nombreux, pas ou peu de maladies jusqu'ici. Les arbres fruitiers, à l'exception de l'amandier, du pêcher et du prunier, font espérer une bonne récolte. La récolte des fraises, en retard de quinze jours, paraît ne devoir donner qu'une récolte ordinaire. Les conditions sanitaires du bétail sont satisfaisantes.

#### Mouvement des vins

L'Officiel publie le relevé par département des quantités de vins enlevées des chais des récoltants, des quantités imposées au droit de circulation et des stocks existant chez les marchands en gros, pendant le mois de

Voici pour le Lot les résultats de cette statistique:

Quantités de vins sorties des chais les récoltants : 6.538 hectolitres. Antérieures: 63.604 hectolitres.

Total: 70.142 hectolitres. Quantités de vins soumises au droit de circulation: 11.857 hectoli-

Antérieures: 82.943 hectolitres. Total: 94.800 hectolitres.

Stock commercial existant chez les marchands en gros: 8.869 hecto-

# Arrondissement de Cahors

#### Frayssinet-le-Gélat

M. le Maire de Frayssinet-le-Gélat vient de recevoir la lettre suivante de M. de Monzie, Sous-Secrétaire d'Etat à la marine marchande:

« Cher Ami,

« Je vous confirme ma réponse à votre dépêche. J'étudie les moyens de venir en aide à la population qui vient d'être si éprouvée. Plusieurs projets sollicitent mon attention. Soyez persuadé que toutes les initia-« tives seront appelées à concourir « dans la voie que je vais leur indi-« quer à bref délai. Veuillez assurer vouement le plus absolu.

« Cordialement à vous. « DE MONZIE »

Nous apprenons en même temps que M. le Préfet du Lot vient de prendre l'arrêté ci-joint :

Le Préfet du Lot. Vu la lettre en date du 5 juin 1913.

par laquelle M. le Maire de Frayssinet-le-Gélat signale des pertes occasionnées à ses administrés par suite de l'orage du 30 Mai 1913, et demande qu'il soit procédé sans délai à la vérification de ces dommages ; Arrête:

Article Ier. - Giles François, épicier et Delord Joseph, receveur-buraliste, domiciliés à Frayssinet-le-Gélat. sont nommés commissaires à l'effet de procéder, concurremment avec M. le Contrôleur des Contributions directes, à la constatation des dommages signalés par M. le Maire de Frayssinet-le-Gélat.

Art. 2. - Le jour et l'heure, fixés pour la vérification des pertes, seront annoncés par voie d'affiches et publiés à son de caisse dans la dite commune.

Au nom de tous les sinistrés de la commune, nous adressons nos plus sincères remerciements à M. de Monzie pour l'empressement avec lequel il a répondu à l'appel de M. le Maire et nous félicitons bien vivement ce dernier pour tout son zèle, pour tout son dévouement quand il s'agit de défendre les intérêts de ses adminis-

## Cremps

Vol. - Un vol avec escalade et effraction a été commis ces jours derniers chez M. Freycinet, propriétaire dans notre commune. La gendarmerie se livre à une enquête.

## Arrondissement de Figeac

#### Bretenoux

Pendu. - M. Bistour, agé de 58 ans, qui souffrait depuis quelque temps d'une grave maladie, vient d'être trouvé pendu, derrière sa maison. dans les circonstances suivantes :

Vers midi, sa femme, surprise de ne pas le voir rentrer à l'heure du déjeuner, chargea son neveu de se mettre à sa recherche.

Celui-ci revint quelques instants après, annonçant que son oncle venait de se pendre. Aussitôt on envoya chercher le garde champêtre, qui arriva sur les lieux une demi-heure après, trop tard, car l'asphyxie était alors complète. Malgré les soins les plus empressés, on ne put rappeler l'infortuné Bistour à la vie.

#### Saint-Céré

Etat civil du mois de mai. - Nais-

sances: 6 garçons et 1 fille. Publication de mariage : 1.

Décès : Marie Lescure, veuve Merit, 82 ans, à l'hospice. — Catherine Lasboules, née Mambert, 84 ans, faubourg Lascabanes. - Marguerite Molinié, née Bouygues, 72 ans, aux Tuileries. — Philippe Cayrol, 70 ans, à Gary. — Firmin Vernet, 64 ans, rue

#### Arrondissement de Gourdon

#### Gourdon

Election du maire. - Dimanche le Conseil municipal de Gourdon a procédé à l'élection du maire, en remplacement de M. Linol, démissionnaire.

M. Dauliac a été élu maire par 15 voix; il y a eu 4 bulletins blancs et 4 abstentions.

#### Saint-Germain

Election au Conseil d'arrondissement. — Ainsi que nous le publions d'autre part, nos lecteurs ont vu le succès remporté par le parti radical à l'élection au Conseil d'arrondissement, en remplacement de M. le docteur Sahut.

La réaction qui, au début de la campagne électorale, menaçait avec tapage les candidats républicains, n'a pas osé affronter la lutte.

Nous félicitons le nouvel élu, M. le docteur Coulon et les électeurs républicains du canton de St-Germain.

# COMPAGNIE DU CHEMIN DE FER DE PARIS A ORLÉANS

Contentieux (Bureau du Domaine)

Publication faite en conformité de l'article 19 de la loi du 3 Mai 1841

DÉPARTEMENT DU LOT — ARRONDISSEMENT DE CAHORS COMMUNE DE FONTANES

#### AVIS

#### Acquisitions de terrains nécessaires au renforcement de l'alimentation d'eau des stations de Lalbenque et de Montpezat, en vue des besoins stratégiques

La Compagnie du Chemin de fer de Paris à Orléans a acquis, aux termes des actes et des propriétaires désignés au tableau ci-après, les parcelles de terrain y indiquées, lesquelles ont été déclarées cessibles, pour cause d'utilité publique, aux termes de l'arrêté rendu par M. le Préfet du Lot, le 22 novembre 1912.

NOMS ET DEMEURES des vendeurs	NOM de l'officier public	DATE de l'acte	N°* du plan parcel- laire		ESIGNATION rale des parce		NATURE des propriétés	Conte- nances acquises	PRIX
ALMÉRAS, Jean (dit Garsou), propriétaire, demeurant à Masbou, commune de Fonta- nes, époux de CA- VAILLE, Eugénie.	de la commune de	21 Avril 1913	1	В	Al Poux	215 216 217 218	Terre	1a 23c	147 fr. 60 c.
TROUSSEL, Jean (dit Bonnet), propriétaire, demeurant à Fontanes, veuf de FRANCIEL, Marie-Anne.		id.	2	В	Al Poux	236 238	Terre	2a 38c	285 fr. 60 c.
LOUBRADOU, Antoine, propriétaire, demeurant au Grisaillou, commune de Fontanes, veuf de COURDESSES, Marie.	ansair de la	id.	3	В	La Borie	235	Terre	0a 70c	84 fr. »
ESTIVAL, Pierre, propriétaire, demeurant actuellement à Masbou (Fontanes), ayant demeuré à Ribeyrols (Lalbenque), époux de PONS, Marie-Emilie.		id.	4	В.	La Borie	232 233	Terre	0° 53°	63 fr. 60 c.

Le présent avis est publié et affiché conformément aux dispositions des

articles 15, 16, 17 et 19 de la loi du 3 mai 1841. En conséquence, les personnes ayant des privilèges ou des hypothèques, conventionnelles, judiciaires ou légales sur les terrains ci-dessus désignés et qui n'auraient pas encore pris inscriptions, ou dont les inscriptions ne porteraient pas sur les vendeurs sus-indiqués, et les personnes qui auraient à exercer des actions réelles relativement à ces mêmes terrains, sont prévenues que les actes de vente sus-énoncés vont être immédiatement transcrits et qu'à défaut d'inscription dans le délai de quinzaine de ladite transcription. les terrains acquis par la Compagnie d'Orléans seront affranchis de tous privilèges et hypothèques de quelque nature qu'ils soient.

# Applications générales de l'Électricité

ÉCLAIRAGE ÉLECTRIQUE par Arc et Incandescence

# ENSEIGNES ET MOTIFS LUMINEUX

Lustrerie - Appareillage - Sonneries Téléphones privés et de réseau

Force Motrice, Dynamos Moteurs courant continu, alternatif, monophase et triphase ENTRETIEN ET RÉPARATIONS

Constructeur-Electricien 9, Rue du Lycée, 9 - Cahors Livraison de moteurs dans les 24 heures

Tous mes travaux sont garantis de tout vice de construction Prix déflant toute concurrence Plans et devis sur demande

Location de décoration électrique o pour fêtes et soirées TÉLÉPHONE 37

#### Ateliers de Nickelage de FUMEL (Lot-et-Garonne)

Argenture-Dorure BRONZAGE & VERNISSAGE CUIVRAGE, EMAILLAGE

Spécialités pour Vélos POLISSAGE Restauration de vieux bronzes

Chargement d'accumulateurs

Cahors : Agent Général M. BAUDIN, Electricien

Maison Recommandée



# Elégances pratiques

#### Pour la Maison Chacune de nos lectrices sait

combien sont pratiques et seyants les jolis tabliers à la node. On en vend beaucoup de tout faits à bon marché, seulement le tissu est souvent bien ordinaire et les garnitures peu élégantes. Nous aurons donc avantage à choisir selon notre goût et à exécuter nous-même. Il y a des tissus imprimés depuis 0 fr. 85 le mêtre, il en faut 3 mètres. La manière de faire ce tablier est très claire et très détaillée dans le journal.

Le patron est donné gratuitement dans le numéro 25 du

PETIT ÉCHO de la MODE en vente partout cette semaine. Ce même numéro contient aussi en supplément gratuit, une

### modèle inédit du "Petit Echo de la Mode" ries décalquables au ferchaud. Le Petit Echo de la Mode

TABLIERÉLÉGANT grande belle feuille de brode-

est le plus pratique, le plus complet, le plus littéraire de tous les journaux de mode

Plusieurs excellents PATRONS GRATUITS GRANDES FEUILLES DE BRODERIES

décalquables au fer chaud. En vente partout : 10 centimes le numére



Envoi franco du prospectus sur demande ENTREPOT: 28, Rue d'Enghien. PARIS EN VENTE PARTOUT
Le flacon 2 fr. 75; le grand flacon 4 fr. 75
EXIGEZ sur les flacons les mots ROYAL WINDSOR

2º INSERTION

#### Annonce Légale d'Acquisitions de Fonds de Commerce

La Société LA RUCHE MÉRI-DIONALE, dont le Siège est à AGEN, 40 à 46 Route de Toulouse, a l'honneur d'informer le public qu'elle vient de se rendre acquéreur du Droit au Bail, de la Clientèle et des marchandises garnissant les fonds de commerce de: PRAYSSAC, GRAMAT et SOUILLAC, de Messieurs BARDIN et BOSSELUT, Grands Economats du Sud-Ouest, dont le siège social est à CAHORS, Avenue de la Gare.

Par Acte sous-seing privé en date du 7 Mai 1913.

Les oppositions sur la dite vente dans les formes légales seront reçues dans les 10 jours chez Monsieur CONTOU, Huissier à CAHORS, 2, Allées Fénelon, chez lequel domicile est élu à cet effet.

ETUDE Me V. DURRANC

NOTAIRE A CAHORS

Suivant acte passé devant Me DURRANC, notaire à Cahors, le trois juin mil neuf cent treize, M. Justin ESCORBIAC, industriel, demeurant à Cahors, avenue de l'Abattoir, a vendu à M. Gilles LACAN, industriel, demeurant à Septfonds (Tarn-et-Garonne) le fonds de commerce de fabricant de chapeaux de paille qu'il exploitait à Cahors, avenue de l'Abattoir, comprenant: le nom commercial, la clientèle, l'achalandage et le droit au bail, le matériel servant à son exploitation et les marchandises en dépendant.

Domicile a été élu pour les oppositions à Cahors, en l'étude

de M° DURRANC, notaire. Avis est donné qu'en exécution de l'article 3 de la loi du 17 mars 1909, les créanciers du vendeur devront, pour conserver leurs droits former opposition au paiement du prix entre les mains de l'acquéreur, au domicile susindiqué, dans les dix jours de l'insertion qui renouvellera la présente. Pour premier avis:

> Signé: V. DURRANC

> > ETUDE

Me Léonce DAVID NOTAIRE A PUY-L'ÉVÊQUE (LOT)

Vente de fonds de commerce

Première insertion

Suivant acte recu par Me DAVID, notaire à Puy-l'Évêque, le trois avril mil neuf cent douze, Madame Marthe LESCOUL, sans profession, veuve de M. Jean LAGASPIE, demeurant à Puy-l'Evêque autrefois, et actuellement boulevard Lascrosses, 6, à Toulouse, et M. René LA-GASPIE, son fils, demeurant aussi à Toulouse, boulevard Lascrosses, nº 6, ont vendu à M. Numa LAFFITTE, pharmacien de 1re classe, demeurant à Toulouse, rue du Printemps, nº 20, autrefois, actuellement à

Puy-l'Evêque, Le fonds de commerce de pharmacie qu'exploitait à Puyl'Evêque M. Jean LAGASPIE, connu sous le nom de « Pharmacie Lagaspie », en cecompris toutes les marchandises garnissant la dite pharmacie et le ma-tériel servant à son exploita-

L'entrée en jouissance a été fixée au trois avril mil neuf cent douze.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les dix jours de la seconde insertion et seront reçues en l'Etude de Me DAVID, notaire à Puy l'Evêque. Pour première insertion.

L. DAVID.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.

#### CHEMIN DE FER D'ORLÉANS

Sous une forme attrayante, la Compagnie d'Orléans vient de publier le second fascicule d'une série destinée à faire connaître quelques-uns de nos plus beaux pays de France. Cette plaquette, joliment éditée par Devambez, et consacrée au Limousin et à l'Auvergne, renferme tout à la fois des tableaux de mœurs, des contes, des légendes, etc., signés d'auteurs célèbres, voire même des chansons populaires. Tous ces textes, agréablement illustrés par Fraipont et accompagnés de notices et d'une préface dues à l'érudit écrivain qu'estAd. Van Bever, constituent, pour les vacances prochaines, une sorte de guide pittoresque propre à de merveilleuses excursions dans nos deux plus riches provinces du centre.

La dite plaquette est adressée franco contre l'envoi de 0 fr. 10 à l'Administration Centrale, 1, Place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voyageurs (Publicité).

Bains de mer et excursions sur les plages de Bretagne

Billets d'aller et retour collectifs de famille en 1re, 2me et 3me classes.

ESPÈCES

Bœufs.....

Vaches.....

Taureaux....

Veaux.....

Moutons .....

Porcs .....

ENTRÉES

DIRECTES

au Marché et à l'Abattoir

782

2.605

13.283

2.808

peuvent être classées qu'en deuxième et troisième qualités.

les veaux et porcs, très mauvaise sur les moutons.

2.538

1.264

2.090

18.569

4.840

272

Billets d'aller et retour individuels | délivrés de toute gare du réseau :

Du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, valables 33 jours avec faculté de prolongation, réduction pouvant s'élever suivant le rayon de délivrance à 40 0/0 en 1re classe, 35 0/0 en 2e classe et 300/0 en 3e classe.

Billets spéciaux d'excursion aux plages de Bretagne à itinéraire tracé à l'avance permettant de visiter Le Croisic, Guérande, St-Nazaire, Savenay, Questembert, Ploërmel, Vannes, Auray, Pontivy, Quiberon, Pe Palais (Belle-Ile-en-Mer), Lorient, Quimperlé, Rosporden, Concarneau, Quimper, Douarnenez, Pont-l'Abbé, Châteaulin, délivrés du 1er mai au 31 octobre, validité 30 jours avec faculté de prolon-

gation. Prix: 45 fr. en 1re classe; 36 fr. en 2e classe.

Le voyage peut être commencé à l'un quelconque des points situés sur

le parcours.

MARCHÉ DE LA VILLETTE

Lundi 9 Juin 1913

RENVOI

108

176

5.180

OBSERVATIONS. - Vente un peu plus facile sur les bœufs, difficile sur

Les provenances du Lot, du Lot-et-Garonne, de l'Aveyron et du Cantal ne

Cartes de libre circulation individuelles et de famille au départ de toute gare du réseau, en 1re et en 2e classes, sur les lignes desservant les plages du Sud de la Bretagne, délivrées du jeudi qui précède la fête des Rameaux au 31 octobre, et valables 33 jours avec faculté de prolongation.

PRIX PAR 1/2 KILOG.

Les porcs se cotent au 50 k. poids vif.

1re qualité | 2e qualité | 3e qualité

0,80

0,75

0,70

0.95

0,90

0.59

0,72

0,70

0,66

0,90

0,85

0,57

0.85

0,80

0,76

1,00

0,95

0,60

Réduction pour les familles variant de 10 à 50 0/0 selon le nombre de per-

Nota. — Pour plus amples renseignements, consulter le « Livret Guide Officiel » de la Compagnie d'Orléans adressé franco contre l'envoi de 0 fr. 50 à l'Administration Centrale du Chemin de fer d'Orléans, 1, place Valhubert à Paris, Bureau du Trafic-Voya-

geurs (Publicité).

# L. MAURY

Chirurgien-Dentiste Diplômé de la Faculté de Médecine de Paris

Lauréat de l'Ecole Dentaire de France DENTISTE DU LYCÉE GAMBETTA

et des Ecoles Normales

S, RUE FÉNELON, en face la Halle Consultations de 9 à 6 heures

Confiez tous vos achats

Confiez la préparation de vos ordonnances

TÉLÉPHONE 42

# GRANDE PHARMACIE

DE LA CROIX-ROUGE

La plus importante Pharmacie de toute la région LA MIEUX APPROVISIONNÉE

LA MIEUX ORGANISÉE

VEND LE MEILLEUR MARCHÉ LABORATOIRE D'ANALYSES ET DE STÉRILISATION

Directeur : Paul GARNAL, O. S. Pharmacien de Ire Classe

Diplômé de l'École Supérieure de Pharmacie de Paris Membre du Conseil Départemental d'Hygiène du Lot - Inspecteur des Pharmacies Aneien Pharmacien Adjoint de l'Assistance Publique de Paris

Boulevard Gambetta (en face le Théâlre) -- CAHORS

# La PHOSPHIODE GARNAL

remplace l'Huile de Foie de Morue

POUR LE TRAITEMENT & LA GUÉRISON

Maladies de la poitrine, Maladies des os, Maladies des enfants Rhumatismes, Engorgements ganglionnaires Toux opiniâtre, Furoncles etc.

Prix du flacon: 3 fr. 50. — Le litre: 6 fr.

La Phosphiode Garnal et le Corps Médical

ATTESTATION D'UM MÉDECIN DE LA FACULTÉ DE PARIS

« Le RECONSTITUANT et le DÉPURATIF le plus énergique et le « plus agréable est, sans contredit, la PHOSPHIODE. C'est de l'Huile « de Foie de Morue concentrée et débarrassée des corps gras qui la « rendent indigeste et désagréable à prendre.

« Chaque flacon de PHOSPHIODE renferme les principes dépura-« tifs et fortifiants contenus dans cinq litres d'Huile de Foie de Morue « associés à du Phosphate de Chaux assimilable et à de l'Iode à l'état

« La PHOSPHIODE fortifie les enfants faibles, fait disparaître les « engorgements ganglionnaires, fortifie les os.

« C'est le grand remède contre l'Anémie et les pâles couleurs. « Son action réconfortante sur le système nerveux en fait un spéci-

« Par son Iode, elle s'impose aux personnes atteintes de rhumatis-« mes, de bronchites aiguës ou chroniques, et de toutes les affections

« Administrée aux convalescents, elle hâte le retour des forces, sti-

« mule l'appétit, fortifie les bronches. »

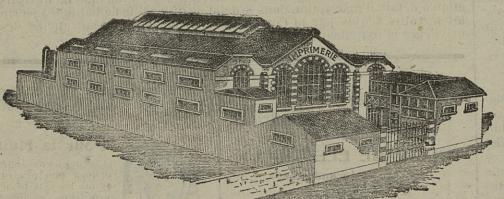
Docteur ORTEL.

de la Faculté de Médecine de Paris. 2, Boulevard Ornano, Paris.

# 160 carles 4° en couleurs en 20 livraisons 160 pages de texte avec vignettes sur carton de Luxe couché PRIX: 60! broché. 66! relié. Demander Livraison Spécimen à 3 fr. Dès le 16 Mai 1913. Fr. 70 et 76 à ATTINGER Frères Éditeurs, PARIS à ATTINGER Frères Éditeurs, PARIS

CAHORS (Lot) ALENÇON (Orne)

IMPRIMERIES A. COUESLANT



USINE DE CAHORS

20 PRESSES

Installation Moderne

Travaux en tous genres

LIVRAISON RAPIDE. -- PRIX MODÉRÉS

# DE PROVINCE

PAR XAVIER DE MONTÉPIN

TROISIÈME PARTIE Diane et Blanche

XI Une idée de Gontran.

« Le terrible parti que je prends aujourd'hui vous affligera, j'en ai la douloureuse certitude... Croyez bien que je ne puis agir autrement que je ne fais... Des circonstances que, grâce au ciel, vous ne connaîtrez jamais, me font un devoir de guitter ce monde où je suis inutile et où je serais depuis longtemps à charge à tous les miens s'ils n'avaient au fond de l'âme une si

large et si inépuisable indulgence...
« Je vous supplie donc de me pardonner ma mort, comme, tant de fois, vous m'avez pardonné ma vie...

« Voici, bien certainement, le dernier chagrin que je vous donnerai... « Dites à mes deux sœurs, Diane et

Blanche, que pour elles et pour vous est ma pensée suprême, et que je leur Reproduction interdite oux journaux n'ayant una de traité svec l'Agence Favre.

FEUILLETON DU Journal du Lot 132 | demande de penser à leur frère sans | amertume et de prier pour lui... « Adieu, mon père, dans trois minutes vous n'aurez plus de fils...

« Gontran de Presles ».

Le vicomte relut cette épître, non sans quelque satisfaction d'amourpropre et se dit :

Il me semble que ce n'est pas mal. Sans aucun doute il y a là-dedans de quoi fondre des cœurs de pierre! Avant huit jours tous mes défauts seront oubliés, et l'on m'inventera des vertus. Malheureusement je ne pourrai pas revenir pour voir cela. C'est

grand dommage Gontran prépara une seconde feuille de papier, après avoir plié et mis sous enveloppe la lettre destinée à son

père, et il écrivit : Décidément, monsieur le baron (puisque tel est le titre que vous jugez convenable de vous donner), vous avez joué avec moi un jeu de dupe... Vous me faisiez sentir trop rudement ma chaîne, je la brise et je vous échap-

« Au dernier moment (prétendiezvous) le courage me ferait défaut...

« Il paraît que vous étiez un mauvais prophète... « Je ne vous dis pas : au revoir,

monsieur le baron, car je ne vous verrai plus, et ceci me cause un plaisir réel dans les circonstances assez gra-I ves où je me trouve...

« Quoique la maison de Polart soit , y a plus loin encore. alliée d'assez près à la maison de Presles (du moins, c'est vous qui le dites... il est vrai que vous ne le prouvez pas) je vous autorise de bien grand cœur à

ne point porter mon deuil... « Je termine en vous souhaitant pour l'avenir des combinaisons plus adroites et des spéculations plus heureuses que celle qui va s'écouler, grâce au pistolet que tient en ce moment dans sa main droite votre serviteur

fort peu dévoué! « Le vicomte Gontran de Presles ».

Et, après avoir mis sous enveloppe et écrit sur l'adresse : A monsieur le baron de Polart, hôtel de la Marine royale à Toulon, le jeune homme alluma une bougie afin de cacheter les deux lettres.

Une seconde idée de Gontran. Gontran alluma une bougie, disonsnous à la fin du chapitre précédent, et il se mit en devoir de cacheter les deux lettres qu'il venait d'écrire.

Mais à peine avait-il enflammé la cire odorante sur laquelle l'empreinte de son blason devait se détacher en relief, qu'il s'interrompit dans ce travail commencé.

« Il y a bien loin de la coupe aux lèvres! » du moins la sagesse des Nations l'affirme.

Entre la première pensée du suicide et la réalisation de cette pensée, il

Gontran avait été de très bonne foi en prenant la résolution de se brûler la cervelle, aussi bien qu'en écrivant les deux lettres que nous avons reprodui-

Soudain le vent tourna. Un revirement brusque se fit dans la manière dont le jeune homme envisageait sa situation.

Un vague sourire se dessina sur ses lèvres pâlies. Une flamme passagère brilla dans ses yeux ternis. - Il faut convenir murmura-t-il,

que je suis vraiment trop bête! Cinq minutes de plus et j'allais jouer un rôle de dupe et d'imbécile! Me tuer !...

Et pourquoi donc cela, s'il vous

« Ma mort ne nuirait à personne et serait utile à tout le monde... et tout le monde, par conséquent, ferait des gorges chaudes au sujet de ma stupidité invraisemblable !

« D'abord, aussitôt que je serais mort, le baron de Polart viendrait présenter à mon père le mandat de cinquante mille francs qui porte sa signature, et, dans la crainte de laisser déshonorer ma mémoire, mon père payerait sans la moindre difficulté! « Ensuite, à l'âge de mon père, et

dans l'état d'affaiblissement rapide et prématuré où il se trouve, il est peu probable (quoi qu'en ait dit le baron de Polart), que la succession se fasse | Toulon ce jour-là, et il se montra de

tuant, j'augmente de cinq ou six cent mille francs, comme un niais, la fortune de chacune de mes chères sœurs! Je vois d'ici Georges Herbert se frotter les mains en suivant mon enterrement, car il ne peut pas me souffrir, mon aimable beau-frère !...

« Allons, allons, très décidément j'agissais comme un nigaud! Par bonheur il est grandement temps de m'arrêter et je m'arrête...

« D'ailleurs, il me vient une idée dont le résultat sera merveilleux si je suis assez habile pour la réaliser... si 'échoue, au contraire, ma position ne saurait s'aggraver en aucune sorte... - Dès demain j'essaierai, et peut-

être la fortune, qui me persécute depuis si longtemps, se décidera-t-elle enfin à me redevenir favorable !... Après avoir formulé ce long mono-

logue, Gontran alluma à la flamme de la bougie les deux lettres devenues inutiles et les jeta tout embrasées dans la cheminée.

Il replaça les pistolets chargés dans la panoplie.

Il choisit un cigare avec des précautions minutieuses et il descendit dans le parc, afin de mûrir dans le silence et la méditation, le plan qui venait de se présenter à son esprit et dont il attendait, nous le savons, les plus heureux résultats.

Le jeune homme ne retourna pas à

bien longtemps attendre... Or, en me i la gaîté la plus charmante pendant le repas de famille auquel le général, un peu souffrant, n'assista point.

Hâtons-nous d'ajourter que Georges et Diane évitèrent de parler de M. de Polart, à l'endroit duquel nous connaissons leur opinion. Le lendemain, de bonne heure, Gon-

tran fit seller son cheval afin de se rendre à l'invitation du baron, qui, nous le savons, donnait à déjeuner à quelques membres choisis du Cercle du commerce et des arts.

Ce digne baron (soit dit entre parenthèses) devait bien ce petit dédommagement à ses compagnons de jeu, car depuis un certain nombre de jours la veine avait complètement tourné, et les jeunes Toulonnais, bien loin de s'enrichir des dépouilles de l'étranger, voyaient leur argent passer dans ses poches avec une régularité désespéran-

Deux ou trois avaient essayé de manifester quelque étonnement au sujet de cette chance si brillante et si soute-

Une clameur générale de désapprobation les avait réduits au silence. Le moyen, en effet, de soupçonner d'une tricherie un homme aussi parfaitement distingué que M. le baron de Polart? un joueur qui, lors de ses débuts au cercle, avait perdu largement et avec une noblesse digne des plus (A suivre). grands éloges.